



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4146

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2020 et clôture du programme 2019 - Avenants aux conventions partenariales 2017 et 2018 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2020 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est Lyonnais et du Pays de l'Ozon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Baume

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4146**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Agro-écologie - Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 - Programme d'actions 2020 et clôture du programme 2019 - Avenants aux conventions partenariales 2017 et 2018 - Convention avec les partenaires au titre de l'année 2020 - Demande de participation auprès de l'Europe (FEADER), l'État, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les Communautés de communes de l'est lyonnais et du Pays de l'Ozon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil a approuvé, par délibération n° 2016-1111 du 21 mars 2016, le PAEC de l'agglomération lyonnaise pour la période 2016-2022 pour un montant total de 4,7 M€ sur 7 ans. Compte tenu des spécificités du territoire, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la restauration de la qualité de la ressource des captages d'eau potable de l'est lyonnais, pour laquelle un programme d'actions particulièrement ambitieux a été défini

Un des principaux outils du programme consiste en des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces mesures sont constituées de compensations financières versées annuellement aux exploitations agricoles, en contrepartie d'un engagement de 5 ans dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Un programme annuel accompagne les agriculteurs par le biais de diagnostics individuels et d'un suivi annuel d'exploitation, d'actions de sensibilisation et de communication ainsi que d'animations collectives.

Un comité de pilotage est chargé de définir la stratégie annuelle de ce programme, en fonction des résultats de la campagne précédente. Il est composé de 26 partenaires dont 8 collectivités locales, du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'est lyonnais, des services de l'État, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de 9 structures représentant la profession agricole et de 5 associations de protection de la nature.

L'originalité de la démarche réside dans l'implication des opérateurs économiques agricoles, dans le but de pérenniser la dynamique à l'issue du projet : 2 coopératives (La Dauphinoise et Terre d'alliances) et 2 négociants (Générale agricole, industrielle et commerciale -GAIC- François Cholat et Bernard Productions végétales) y participent activement.

La Métropole de Lyon est "bénéficiaire chef de file", à savoir qu'elle rembourse les frais réels engagés par les partenaires sur cette opération pour laquelle elle perçoit des subventions du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et des collectivités.

**I - Bilan de la convention de partenariat 2019**

Les principales actions mises en œuvre au cours de la 4<sup>ème</sup> année du programme ont été :

- des journées d'animation collectives, avec une journée technique sur les haies le 22 octobre organisée par les partenaires de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) biodiversité, une journée de formation et démonstration sur les sols vivants le 27 novembre organisée par les partenaires de la ZIP eau, et une demi-journée sur l'intérêt des mares pour l'exploitation organisée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) et la Ligue de protection des oiseaux (LPO) le 9 décembre,

- des actions autour des auxiliaires de culture, avec une réunion "bout de champ" sur les pucerons dans les vergers le 5 mars à Irigny par Arthropologia et la Chambre d'agriculture, et 2 formations sur la reconnaissance des auxiliaires de culture et les aménagements en leur faveur en décembre,
- de l'accompagnement individuel et du suivi par téléphone des exploitants engagés en MAEC, par le CEN Rhône-Alpes, la Chambre d'agriculture et le Centre de développement de l'agroécologie (CDA), assistant à maîtrise d'ouvrage sur la ZIP eau,
- du suivi des plans de gestion pastorale dans le triple objectif de maintenir les parcelles ouvertes, de préserver la biodiversité et de répondre aux besoins alimentaires des troupeaux, qui a concerné 6 agriculteurs, du suivi des mesures "maintien de la richesse floristique" qui a concerné 5 agriculteurs, et de l'accompagnement de 14 agriculteurs dans l'élaboration de leur stratégie de protection des cultures au travers de la réalisation de bilans phyto,
- la poursuite de la dynamique de groupes d'échange sur les thèmes de l'agriculture de précision, d'une part, et de l'agriculture biologique, d'autre part. Ces 2 groupes étaient formés d'une dizaine d'agriculteurs chacun, et conduits en partenariat avec le CDA et la coopérative dauphinoise. Ils se sont réunis 2 fois dans l'année chacun, avec des visites de terrain, des essais au champ et des échanges riches entre agriculteurs,
- la réalisation d'une campagne de reliquats azotés sur 30 parcelles de 30 agriculteurs, en sortie d'hiver, post-récolte et entrée-drainage,
- du suivi des oiseaux nicheurs des milieux agricoles par la LPO dans 3 secteurs géographiques du PAEC sur 13 parcelles ayant souscrit une mesure "implantation d'un couvert herbacé favorable à la biodiversité". Les résultats de cette 2<sup>ème</sup> année de suivi montrent des valeurs faibles qui n'augmentent pas encore,
- la réalisation de diagnostics d'environnement de parcelles chez 5 agriculteurs par Arthropologia, pour identifier les éléments de nature présents, la connectivité des milieux et faire des préconisations aux agriculteurs d'aménagements favorables à la biodiversité sur leurs parcelles,
- le passage au banc moteur pour les tracteurs d'agriculteurs volontaires le 9 et 10 décembre, action coordonnée par la Chambre d'agriculture,
- la communication au travers du site électronique créé en 2016 s'est poursuivie, avec une newsletter mensuelle comprenant des articles portant sur des techniques agro-écologiques ou des filières, et relayant des événements sur ou en-dehors du territoire. Une communication auprès du grand public a été menée, avec la pose de 47 panneaux de présentation des actions engagées au bord des parcelles pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre l'érosion. Cinq panneaux de présentation des exploitations engagées dans le PAEC et sur lesquelles des journées collectives se sont tenues, ont été réalisés afin de montrer l'engagement des agriculteurs et la démarche aux visiteurs.

D'autres actions complémentaires ont également été mises en place sur le territoire :

- l'opération d'implantation des cultures intermédiaires pièges à nitrates améliorées pour la biodiversité (CIPANAB) a été reconduite grâce à un partenariat direct entre la Métropole et la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole (FDC 69). Quatre-vingt-seize hectares ont été couverts en 2019 sur la Métropole, dont 25 ha en agriculture biologique,
- 40 interventions sur les auxiliaires de culture par Arthropologia auprès des élèves de 4 lycées agricoles du territoire (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole -EPLEFPA-) de Cibeins et de Lyon-Dardilly, lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Saint Genis Laval et lycée horticole du Pressin),
- l'analyse des données issues des suivis d'auxiliaires de culture réalisés entre 2016 et 2018 sur une vingtaine de parcelles par Arthropologia, montrant l'abondance des espèces en fonction du type de conduite de la parcelle et de la distance à la haie,
- enfin, le projet de développement d'une filière lentille sur l'est Lyonnais à destination de l'alimentation humaine s'est poursuivi. Comme en 2018, les agriculteurs des Robins des champs se sont engagés dans la mise en culture de 5 à 7 ha de lentilles selon un cahier des charges agroécologique co-construit avec eux. De nouveaux partenaires ont été mobilisés (EmerJean pour le conditionnement, Coolivri pour la livraison), un travail sur la recherche de nouveaux débouchés a également été mené en partenariat avec Via terroirs.

## **II - Programme et convention de partenariat 2020**

Au cours de sa réunion du 14 novembre 2019, le comité de pilotage a défini pour 2020 une stratégie fondée sur la poursuite de l'animation collective spécifique à l'eau potable et à la biodiversité. Il a ainsi principalement retenu pour le programme d'actions annuel 2020 :

- poursuivre l'accompagnement individuel. Il faut continuer à pouvoir répondre à toutes les interrogations, tant administratives que techniques, des agriculteurs qui se sont engagés. Ce soutien est d'autant plus important que l'indemnisation a connu beaucoup de retard,
- poursuivre les actions collectives afin de maintenir la dynamique et l'entraînement des agriculteurs et de convaincre par la démonstration,
- poursuivre les actions complémentaires qui inscrivent le PAEC dans un contexte plus global d'actions du territoire,
- développer la communication, notamment, en direction du grand public, pour faire connaître les actions entreprises par les agriculteurs,
- développer des filières, notamment, en légumineuses, qui permettent d'allonger les rotations et d'avoir des apports naturels en azote.

Concernant l'accompagnement individuel, comme en 2019, il comprendra des suivis individuels téléphoniques, des suivis de la conversion bio des agriculteurs, des bilans phyto pour 8 exploitants et le suivi de la gestion pastorale pour 6 exploitations. Arthropologia réalisera de nouveau, en 2020, des diagnostics d'environnement de parcelles chez 5 agriculteurs, et des diagnostics de sol par les plantes bio-indicatrices chez les agriculteurs intéressés.

Concernant les actions collectives, des demi-journées techniques seront organisées sur les thèmes suivants :

- légumineuses,
- désherbage mécanique,
- agroforesterie,
- pollinisateurs,
- gestion des ligneux par les troupeaux.

Des réunions "bout de champ" seront également organisées par Arthropologia sur les diagnostics de sol par les plantes bio-indicatrices et les auxiliaires de culture, dans les secteurs géographiques n'en ayant pas encore accueillies.

Le groupe d'échange sur l'agriculture de précision terminera les diagnostics de sols permettant aux agriculteurs de moduler les apports en engrais en fonction de la carte réalisée de leurs parcelles. Le groupe d'échange sur l'agriculture biologique se poursuivra avec les partenaires volontaires (Dauphinoise, groupement d'étude et de développement agricole -GEDA- de l'Ozon, etc.).

Les suivis avifaune sur les parcelles engagées dans la mesure "implantation d'un couvert herbacé favorable à la biodiversité" se poursuivront.

La communication en 2020 continuera via les newsletters, le site internet agri-lyonnaise.top et les articles de presse. Une communication sera menée auprès du grand public, via par exemple des témoignages d'agriculteurs dans des journaux locaux, ou des dépliants donnés aux agriculteurs expliquant leur démarche dans le PAEC. Les résultats du projet mené sur les auxiliaires de culture et leurs liens avec les haies et les conduites de cultures seront diffusés aux agriculteurs.

Concernant les actions complémentaires, l'opération d'implantation des CIPANAB sera reconduite grâce à un partenariat direct entre la Métropole et la FDC 69. L'action de passage au banc moteur des tracteurs pourra également être reconduite pour 14 tracteurs.

L'action de sensibilisation dans les lycées agricoles se poursuivra, avec en plus cette année, le développement de formations à destination des enseignants des établissements d'enseignement agricole, afin qu'ils soient eux-mêmes porteurs de messages sur l'agroécologie et la prise en compte de la biodiversité sur l'exploitation. Cette opération portée par Arthropologia sera co-financée par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) dans le cadre du plan national d'actions (PNA) pollinisateurs.

Enfin, le développement d'une filière de qualité en lentilles avec la restauration collective se poursuivra en 2020, avec les différents partenaires engagés dans la démarche, en axant sur la recherche de débouchés supplémentaires pour augmenter les surfaces de production de lentilles.

En 2020, la Métropole devra également réaliser une auto-évaluation du PAEC à la demande de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, selon un cahier des charges qui sera fourni en début d'année. L'État est sollicité pour cofinancer cette action.

Ce programme d'animations représente un budget prévisionnel de 160 085 € pour l'année 2020, selon le plan de financement suivant :

Financiers	Participation en 2020 (en €)	Participation en 2019 pour mémoire (en €)
FEADER	69 542,50	100 716
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	41 884,00	52 891
Métropole de Lyon	29 676,50	42 825
Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL)	2 500,00	2 500
Communauté de communes du Pays de l'Ozon (CCPO)	2 500,00	2 500
État	13 982,00	0
<b>Total</b>	<b>160 085,00</b>	<b>201 432</b>

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention partenariale 2020 précisant :

- le programme d'animations 2020 qui détaille, par partenaire, le calendrier de réalisation des différentes actions avec le budget associé,
- les modalités selon lesquelles la Métropole rembourse les partenaires à hauteur de leur contribution au programme 2020 et perçoit les subventions de l'Europe, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de l'État et des collectivités (CCPO, CCEL).

### III - Avenants aux conventions de partenariat 2017 et 2018

Le coût réel du programme 2017, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 129 235 €, soit 64 % du coût prévisionnel initial. Un second avenant à la convention de partenariat 2017 est nécessaire pour acter ce montant et préciser la ventilation définitive des participations financières entre les partenaires.

Le coût réel du programme 2018, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 165 224 €, soit 81 % du coût prévisionnel. Un avenant à la convention de partenariat 2018 est nécessaire pour acter ce montant et préciser la ventilation définitive des participations financières entre les partenaires.

### IV - Correction d'erreurs matérielles

La mise en place des dispositifs d'instruction des MAEC a connu 3 années de retard, heureusement rattrapé en 2019 par les services instructeurs de la direction départementale du territoire (DDT).

Ce retard d'instruction ne permet pas de corriger les erreurs de choix de codes culturels faits la 1<sup>ère</sup> année, et répétées chaque année, entraînant au bout de 2 erreurs le rejet automatique du dossier.

Pour autant, les agriculteurs ont mis en place les mesures et actions prévues, favorables à la ressource en eau potable. Aussi, il est proposé au Conseil d'indemniser directement les agriculteurs suivants qui se sont retrouvés dans cette situation, et de passer avec 2 d'entre eux des conventions de maîtrise de l'érosion.

Nom de l'exploitant	Numéro d'îlot	Mesures mises en œuvre	Surface concernée (en ha)	Montant à indemniser (en € TTC)
Cartallier Pierre	îlot 18	RA_AL02_HE 14 : création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies	3,72	3 348
Crapon Jérôme	îlots 5, 11, 12 et 18	RA_AL02_HE14 : idem	11,65	31 036
Bailly Camille	îlot 5	RA_AL02_HE14 : idem	3,45	9 191
<b>Total</b>			<b>18,82</b>	<b>43 575</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs, **III - Avenants aux conventions de partenariat 2017 et 2018**, il convient de lire :

- "Le coût réel du programme 2018, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 169 744 €, soit 83 % du coût prévisionnel."

au lieu de

- "Le coût réel du programme 2018, calculé selon les critères fournis par le service instructeur de la demande de subvention, s'élève à 165 224 €, soit 81 % du coût prévisionnel."

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - le programme d'animations 2020 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022, dont le coût total est estimé à 160 085 € avec une participation de la Métropole à hauteur de 29 676,50 € et des autres partenaires financiers à hauteur de 130 408,50 €, répartis comme suit :

- 69 542,50 € pour l'Europe (FEADER),
- 41 884 € pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- 2 500 € pour la CCEL,
- 2 500 € pour la CCPO,
- 13 982 € pour l'État ;

b) - le versement d'une partie de ces subventions en fonction des frais réels engagés par les partenaires, à hauteur de 102 337 € répartis comme suit :

- 7 368 € pour l'ARDAB,
- 45 026 € pour Arthropologia,
- 17 444 € pour la Chambre d'agriculture du Rhône,
- 8 231 € pour le CEN Rhône-Alpes,
- 1 527 € pour Bernard productions végétales,
- 3 595 € pour la Maison François Cholat,
- 11 956 € pour la coopérative La Dauphinoise,
- 2 780 € pour la LPO,
- 4 410 € pour le Syndicat mixte des plaines Monts d'Or,

dans le cadre du programme d'animations 2020 du PAEC de l'agglomération lyonnaise 2016-2022 ;

c) - la convention de partenariat à passer entre la Métropole, l'ARDAB, Arthropologia, la Chambre d'agriculture du Rhône, la CCPO, la CCEL, le CEN Rhône-Alpes, Bernard productions végétales, la FDC 69, la Fédération départementale des CUMA, la Maison François Cholat, la coopérative La Dauphinoise, la LPO, le Syndicat mixte des Monts d'Or et la coopérative Terre d'alliances, au titre de l'année 2020,

d) - l'avenant à la convention partenariale clôturant le programme 2017,

e) - l'avenant à la convention partenariale clôturant le programme 2018,

f) - l'attribution de subventions de fonctionnement au profit des agriculteurs cités pour corriger des erreurs matérielles liées à l'instruction des MAEC :

- 3 348 € au profit de Pierre Cartallier pour régulariser 2 années de reconversion de terres arables en prairies,
- 31 036 € au profit de Jérôme Crapon sur 3 ans pour la mesure de reconversion de terres arables en prairies,
- 9 191 € au profit de Camille Bailly sur 3 ans pour la mesure de reconversion de terres arables en prairies ;

g) - les conventions à passer entre la Métropole et les agriculteurs bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer lesdits avenants et conventions,

b) - solliciter auprès de l'Europe (FEADER), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCEL, la CCPO et l'État des subventions de fonctionnement d'un montant total de 120 408,50 € au titre du programme d'animations 2020 du PAEC 2016-2022,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées pour 45 000 € HT sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'eau - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 1P27O5094A et 148 660 € sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

**4° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2020 - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**